



## Suppressions d'emplois et réductions budgétaires en 2013

### **La DGFIP, frappée en plein cœur de la République**

L'annonce du projet de loi de finances pour 2013 a confirmé les craintes exprimées par les organisations syndicales de la DGFIP depuis plusieurs semaines, et tout dernièrement lors du Comité Technique de Réseau du 25 septembre 2012.

Une nouvelle fois, la Direction Générale des Finances Publiques subira des suppressions d'emplois publics alors que les limites du supportable sont atteintes et même dépassées dans de nombreuses unités de travail.

La suppression programmée de 2023 équivalents temps plein s'inscrit dans la suite de la politique de suppressions d'emplois qu'a connue cette administration depuis sa création, sans qu'à aucun moment la question sur l'adéquation des moyens humains aux charges de travail ne soit posée. Au-delà, elle relève toujours du principe d'exemplarité qui a justifié depuis plus d'une décennie les suppressions d'emplois dans les anciennes directions générales fusionnées aujourd'hui dans la DGFIP.

Pourtant, les personnels de tous grades constatent chaque jour l'accélération de la dégradation de leurs conditions de travail et la régression de la qualité du service rendu aux publics alors que la charge de travail augmente. Cela se confirme, entre autres, dans les difficultés quotidiennes rencontrées pour assurer un accueil qui soit à la hauteur des ambitions affichées lors de la fusion.

Parallèlement, la réduction des crédits budgétaires alloués en 2013 va poser rapidement la question du fonctionnement des services et de la priorisation, puis de l'abandon de missions.

Pour les syndicats de la DGFIP, il est flagrant que la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) se poursuit de facto malgré l'évolution sémantique des discours ministériel et directionnel. Si les missions de la DGFIP sont au cœur de la République, cela doit se concrétiser par des emplois et des crédits budgétaires nécessaires pour assurer ces missions fondamentales.

Il faut donc mettre un terme à la RGPP par l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, l'arrêt des restructurations actuellement programmées, le maintien d'un budget nécessaire à l'exercice de toutes les missions, une véritable discussion sur les charges de travail et la reconnaissance des qualifications des agents, en particulier par le maintien des plans de qualifications ministériels.

Pour les syndicats de la DGFIP la plate-forme revendicative commune du 2 février est plus que jamais d'actualité. Elle nécessite la construction d'un rapport de force de haut niveau, seul susceptible d'imposer une autre politique pour la DGFIP.

Les organisations syndicales appellent les agents à participer massivement aux heures mensuelles d'informations et aux actions unitaires proposées dans le but d'ouvrir de réelles négociations sur la plate-forme revendicative du 2 février.

Paris, le 4 octobre 2012